



وزارة الصيد والاقتصاد البحري
Ministère des Pêches et de
L'Economie Maritime

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité - Justice

الوزير
Le Ministre

Nouakchott, le 02 DEC 2020 نواكشوط في

Numéro -- 0028 الرقم

CIRCULAIRE

relative à l'entrée et séjour des navires de pêche étrangers dans les eaux sous
jurisdiction nationale

Il m'a été donné de constater la présence non autorisée de certains navires de pêche étrangers dans les rades et ports mauritaniens en violation de la législation nationale notamment le Code de la Marine Marchande et le Code des Pêches.

En conséquence et pour rappel, l'entrée de navires, dans les eaux sous juridiction mauritanienne, est assujetti à une autorisation préalable du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime.

Toute présence d'un navire étranger qui ne peut justifier de la détention de l'autorisation correspondante à son statut sera sanctionnée conformément à la réglementation en vigueur.

Destinataires:

- GCM
- DMM
- PAN
- EPBR
- FNP
- Consignataires

Abdel Aziz DAHI